

Structure organisationnelle du Siège – Deuxième rapport intérimaire

Résumé analytique

La Direction affine la nouvelle structure du Siège et les mandats des départements et bureaux dans le cadre de la préparation du PTB 2010-11. Des propositions budgétaires détaillées seront présentées dans le projet de PTB 2010-11 qui sera examiné à la fois par les Groupes de travail et par le Comité du Programme et le Comité financier à la fin de juillet 2009.

Comme demandé par les Groupes de travail, le présent document contient l'organigramme du Siège proposé, sur lequel les travaux sont encore en cours, ainsi qu'un aperçu de la répartition encore préliminaire et provisoire des postes dans les divers départements et bureaux résultant du processus de planification du PTB à fin mai. La répartition préliminaire et provisoire des ressources pour 2010-11 (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires) entre les divers départements du Siège est indiquée pour inscrire les postes dans le contexte des ressources globales administrées.

Des changements sont possibles dans le projet de PTB quant au nombre des postes, aux structures et aux ressources, une nouvelle analyse étant en cours dans divers domaines, notamment l'ampleur et le mandat de certaines des unités de niveau supérieur, l'incidence de l'Examen détaillé et des recommandations du PAI, en particulier sur le Département des services internes et des finances, et l'examen prochain du Bureau du Directeur général.

Des éclaircissements sont fournis concernant les fonctions et la structure du Cabinet; du Bureau des communications internes et des relations extérieures; du Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation; du Bureau de l'appui à la décentralisation; du Bureau droit et éthique; et du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. L'attribution des responsabilités relatives à la mobilisation des ressources internes, ainsi qu'en matière de développement rural, est également illustrée.

Le poste de Directeur général adjoint - Opérations a fait l'objet d'un avis de vacance, tandis que la procédure de sélection du Directeur de l'évaluation et du Spécialiste des questions d'éthique est en cours.

La Direction invite à lui fournir d'autres indications pour guider les étapes finales de la préparation du projet de PTB 2010-11.

1. Introduction

1. Le Plan d'action immédiate (PAI) appelait à une refonte complète du Siège de la FAO, devant commencer en 2009 et s'achever d'ici 2012. En 2009, la Direction procède à une analyse fonctionnelle des activités des départements du Siège, tenant compte des cadres des résultats indiqués dans le Plan à moyen terme et des conclusions de l'Examen détaillé. Les Groupes de travail se sont penchés sur un premier rapport intérimaire présenté par la Direction le 23 mars et ont demandé que des informations plus détaillées leur soient soumises pour examen lors de la réunion du 4 juin.

2. La Direction procède à un nouvel affinement de la structure du Siège et des mandats des départements et bureaux dans le cadre de la préparation du PTB 2010-11, qui a démarré en avril. Alors que les propositions budgétaires détaillées seront présentées dans le projet de PTB 2010-11, qui sera examiné à la fois par les Groupes de travail et par le Comité du Programme et le Comité financier à fin juillet, le présent document contient l'organigramme du Siège proposé et un aperçu de la répartition provisoire des postes résultant du processus de planification à fin mai. Des changements sont possibles dans le projet de PTB quant au nombre des postes et aux structures, une nouvelle analyse étant encore en cours dans divers domaines, notamment l'ampleur et le mandat de certaines des unités de niveau supérieur, l'incidence de l'Examen détaillé et des recommandations du PAI, en particulier sur le Département des services internes et des finances, et l'examen prochain du Bureau du Directeur général.

3. Le présent document fait le point de la situation à fin mai, en fournissant les informations détaillées demandées par les Groupes de travail le 23 mars concernant la répartition actuelle et proposée des effectifs dans les différents départements et les bureaux du Siège, et en donnant des éclaircissements sur certains éléments de la structure organisationnelle. La Direction invite à lui fournir d'autres indications pour guider les étapes finales de la préparation du projet de PTB 2010-11.

2. Aperçu préliminaire de la répartition des effectifs

4. L'organigramme de la structure du Siège en 2008-09 et la proposition pour 2010-11, tels qu'ils figurent dans les annexes I et II, indiquent le nombre des postes inscrits au budget (directeurs, cadre organique et services généraux) dans chaque département et bureau. Il convient de souligner que le nombre des postes pour l'exercice 2010-11 est encore à ce jour tout à fait préliminaire et provisoire. La répartition préliminaire et provisoire des ressources pour 2010-11 (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires) entre les divers départements du Siège est illustrée à l'annexe III pour inscrire les postes dans le contexte des ressources globales administrées.

5. Les postes de directeurs tiennent compte du processus de déstratification engagé depuis le début de l'exercice biennal 2008-09. Treize postes de directeur avaient été supprimés dans le cadre de la recherche de gains d'efficacité, et 27 postes supplémentaires ont été éliminés au titre de la recommandation 3.96 du PAI, réduisant ainsi de 40 unités le nombre des postes de directeurs prévus en 2010-11.

6. De nouveaux changements pourraient être apportés au nombre des postes par suite d'interventions au titre des recommandations de l'Examen détaillé, de l'examen du Centre des services communs et d'éventuels nouveaux ajustements aux postes des services généraux, dérivant du processus de déstratification.

7. L'organigramme proposé pour 2010-11 prévoit une Division des systèmes d'information (CIO), comme recommandé par l'Examen détaillé et accepté par la Direction. L'objectif est de réduire la fragmentation et la duplication des efforts en réunissant les activités informatiques en une division unique, sous la direction d'un Directeur des systèmes d'information (DSI) relevant directement du Directeur général adjoint - Opérations, comme expliqué dans la Réponse de la Direction à l'Examen détaillé¹.

¹ Réunion du 20 mai 2009 du Groupe de travail III du CoC-EEI: Réponse de la Direction au rapport

8. L'organigramme pour 2010-11 contient également la structure provisoire du Département des services internes et des finances, bien que sa structure et ses fonctions soient encore en cours de définition compte tenu des conclusions de l'Examen détaillé (voir la section 3.6 ci-dessous).

3. Éclaircissements relatifs à certains éléments de la structure organisationnelle du Siège

3.1 Responsabilités du Cabinet et relations avec les bureaux au sommet de la hiérarchie, y compris les deux Directeurs généraux adjoints

9. Comme déjà communiqué aux Membres, la Direction a accepté la recommandation contenue dans le rapport de l'Examen détaillé et demandant qu'une analyse des activités de la Direction générale (ODG) soit effectuée compte tenu de la nouvelle structure organisationnelle devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Cet examen couvrira les fonctions du Cabinet, des deux Directeurs généraux adjoints, du Sous-Directeur général du Département des services internes et des finances, et des deux nouveaux bureaux de haut niveau, à savoir le Bureau des communications internes et des relations extérieures et le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources. La même société de conseils a été retenue pour conduire cette étude qui démarrera sous peu.

10. Actuellement, au sein de la Direction générale, la principale responsabilité du Cabinet consiste à soutenir les activités du Directeur général, concernant notamment: la planification stratégique et l'orientation stratégique générale; la gestion des affaires diplomatiques et politiques avec les États Membres, y compris les contacts et la correspondance avec les Chefs d'État et de gouvernement, les Ministres, les Ambassadeurs et les Représentants permanents; la préparation des réunions des Organes directeurs et le suivi des décisions à mettre en œuvre par le Directeur général; la cohérence des communications émanant de la FAO, y compris le contrôle de la qualité des notes/directives du Directeur général; le suivi des délégations de pouvoirs; l'examen des propositions présentées au Directeur général quant à leur conformité aux Textes fondamentaux, aux statuts et aux règlements, aux décisions des Organes directeurs et aux procédures des Nations Unies; la préparation et le suivi des missions du Directeur général dans les États Membres et lors de Conférences internationales; la préparation de discours, d'articles et d'entretiens concernant les Départements.

11. Selon la structure actuelle de la Direction générale, le Cabinet est en contact quotidien avec le Directeur général adjoint et travaille en relation étroite avec celui-ci pour ce qui concerne diverses questions stratégiques, politiques et de gestion, et la nature de cette collaboration rapprochée requise dans la nouvelle structure prévoyant deux Directeurs généraux adjoints sera mise au point dans le cadre de l'étude imminente de la Direction générale.

3.2 Fonctions et structure de certaines unités

12. Comme demandé par les Groupes de travail à leur réunion du 23 mars 2009, des éclaircissements sont donnés concernant les fonctions et la structure du Bureau des communications internes et des relations extérieures; du Bureau de l'échange des

final de l'Examen détaillé.

connaissances, de la recherche et de la vulgarisation; du Bureau de l'appui à la décentralisation; du Bureau droit et éthique; et du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Bureau des communications internes et des relations extérieures

13. Les fonctions et la structure de ce nouveau Bureau, illustrées initialement dans le rapport intérimaire présenté le 23 mars, tiendront compte de l'examen de la Direction générale mentionné plus haut. Cela répond à l'action 3.94 du PAI invitant à examiner les fonctions et structures organisationnelles les plus appropriées pour les communications, les partenariats et les questions interinstitutions.

Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation

14. Ce nouveau Bureau assiste le Directeur général adjoint - Connaissances pour les questions relatives à l'échange de connaissances, à la recherche et à la vulgarisation. Il intègre les fonctions de la Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités (KCE), de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques (KCII) et de la Division de la recherche et de la vulgarisation (NRR).

15. Plus précisément, le Bureau préparera des cadres normatifs et des directives, et facilitera l'élaboration de stratégies, de politiques, de méthodologies et de normes concernant le partage des connaissances, le transfert de technologies et l'échange d'information. Il facilitera la constitution, le partage et la conservation de la mémoire institutionnelle de la FAO en matière d'informations techniques, en assurant leur publication multimédia, multilingue et interactive, et leur archivage dans des dépôts de connaissances. Il aidera les pays à mettre au point des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles qui soient efficaces, durables, et à renforcer les liens entre ces systèmes et les producteurs agricoles pour l'évaluation, l'adaptation et l'adoption effectives de technologies appropriées dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches. Cela impliquera des interactions étroites avec des instances mondiales en matière de recherche et de développement agricoles, telles que le Forum mondial de la recherche agricole (FMRA) et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

16. Le Bureau est responsable de l'application des fonctions essentielles b) *stimuler la création, la diffusion et l'utilisation d'informations et de connaissances*, et e) *promouvoir les transferts de technologies et renforcer les capacités*.

Bureau de l'appui à la décentralisation

17. Le Bureau de l'appui à la décentralisation (OSD) assiste le Directeur général adjoint - Opérations dans ses activités de supervision, d'orientation et de soutien au Réseau des bureaux décentralisés, et l'aide à assurer la synergie et la coordination entre les bureaux décentralisés, ainsi qu'avec les départements et les bureaux du Siège. Il constitue ainsi le principal lien institutionnel entre le Siège et l'ensemble du Réseau des bureaux décentralisés.

18. Le Bureau aide le Directeur général adjoint - Opérations à veiller au bon fonctionnement du Réseau, ce qui consiste notamment à élaborer des propositions sur des questions politiques et d'autres questions de fond, telles que les pays couverts, les modèles de bureaux, l'établissement de nouveaux bureaux et la négociation/renégociation d'accords avec

les pays hôtes, et à administrer le processus de sélection et de nomination des chefs de bureaux décentralisés en consultation avec les départements et les bureaux régionaux concernés.

19. Au cours de l'exercice biennal 2010-11, le Bureau jouera un rôle clé dans la mise en œuvre des points du PAI intéressant les bureaux décentralisés. Cela exigera une fonction de coordination prioritaire avec les cinq Représentants régionaux, et entre ces derniers et les Sous-directeurs généraux au Siège et d'autres responsables de haut niveau. Par ailleurs, pendant cette période de transition, le Bureau devra assurer un soutien total au Réseau des bureaux décentralisés. Une fois effectué le transfert, aux Bureaux régionaux, des responsabilités relatives aux questions budgétaires et de personnel et au soutien administratif du Réseau des bureaux décentralisés, les effectifs du Bureau OSD seront réduits de moitié environ par rapport à ceux du Bureau OCD actuel, d'ici la fin de l'exercice biennal.

Bureau droit et éthique

20. Le Spécialiste des questions d'éthique sera attaché au Bureau droit et éthique (LEG) sur le plan administratif, mais il relèvera du Directeur général et sera responsable devant lui sur le plan fonctionnel. Il y aura donc une séparation fonctionnelle entre les fonctions du Bureau LEG et celles du Spécialiste des questions d'éthique.

21. Le recrutement d'un Spécialiste des questions d'éthique est en cours et sous réserve de la disponibilité du candidat sélectionné, la prise de fonctions est prévue pour septembre 2009. Le titulaire devra accomplir, conformément à la description de ses fonctions, un certain nombre de tâches visant à promouvoir le respect des règlements de la FAO, de ses politiques et de ses procédures, et à encourager une culture axée sur l'éthique, la transparence et la responsabilisation, y compris l'administration et le suivi du programme de l'Organisation en matière de déclaration d'intérêt et de transparence financière, et fournir des orientations pertinentes au personnel; diriger et coordonner la mise au point du programme relatif aux questions d'éthique; élaborer des normes, des formations et des matériels didactiques sur les questions d'éthique et d'intégrité, en coordination avec tous les bureaux concernés. Un Comité d'éthique guidera et supervisera ces activités.

Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (y compris en relation avec d'autres départements techniques)

22. Ce Département comprendra deux divisions et une unité, qui concentreront leur travail sur la gestion durable des terres, la rareté des ressources hydriques et l'amélioration de la productivité de l'eau; la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture; la gouvernance responsable relative à l'accès et à la garantie de la jouissance des ressources naturelles; ainsi que sur les nouveaux défis environnementaux tels que le changement climatique et les bioénergies, et les possibilités qu'ils ouvrent.

23. Plus précisément, le Département:

- fournit des orientations, des conseils d'ordre technique et stratégique et des informations pour une utilisation durable des ressources naturelles de la planète (ressources foncières, hydriques et génétiques et diversité biologique); apporte des réponses améliorées aux défis environnementaux mondiaux pesant sur l'alimentation et l'agriculture, comme le changement climatique et la détérioration des terres, ainsi qu'aux défis et aux possibilités attachés aux bioénergies;

- fournit des conseils politiques et techniques pour promouvoir et développer la gestion durable des terres et renforcer les capacités des pays à élaborer et utiliser des données relatives aux sols, aux terres et à l'affectation des terres et coordonner les évaluations au plan mondial;
- aide les pays à faire face à la rareté des ressources hydriques pour l'agriculture, en améliorant la productivité de l'eau et en traitant la question de la viabilité à long terme de la qualité et de la quantité des ressources en eau, et joue un rôle de chef de file dans les efforts de collaboration au sein des Nations Unies, y compris l'initiative ONU-Eau;
- travaille en faveur d'une gouvernance responsable en matière d'accès aux terres et de garantie de la jouissance des terres et autres ressources naturelles;
- accueille le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et assure la coordination sur les questions relatives à la biodiversité et aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris le partage équitable des bénéfices apportés par les ressources génétiques;
- encourage et coordonne les activités de l'Organisation sur l'atténuation du changement climatique, ainsi que le renforcement de capacités d'adaptation de l'agriculture, des pêches et des forêts aux effets du changement climatique, et soutient les processus intergouvernementaux pour veiller à ce que les dimensions de l'alimentation et de l'agriculture soient prises en compte dans les instruments internationaux pertinents, y compris ceux qui traitent des mécanismes financiers;
- appuie et facilite le dialogue international sur le développement durable des bioénergies;
- produit, gère, transfère et communique des connaissances sur les ressources naturelles et leur utilisation durable;
- fait office de point focal pour les partenariats et les instruments internationaux relatifs au développement durable (CDD), à la diversité biologique (CDB), au changement climatique (CCNUCC) et à la désertification (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), et offre une tribune et un espace neutre de dialogue sur l'utilisation durable des ressources naturelles.

24. Les fonctions dont s'acquitte le Département présentent des caractéristiques uniques et spécialisées, tout comme celles qui reposent sur la collaboration entre les départements. Certaines de ces activités interdépartementales sont par exemple le suivi et l'évaluation de la base de ressources naturelles, notamment pour Aquastat et pour la Carte mondiale des sols; et les travaux relatifs au changement climatique, notamment l'élaboration de plans d'adaptation nationaux qui exige une collaboration étroite avec tous les secteurs concernés. De même, la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture requiert une collaboration étroite avec les unités s'occupant des cultures, de l'élevage, des forêts et des pêches. Les activités relatives à l'accès à la terre et au régime foncier associent elles aussi les connaissances spécialisées de ce Département à celles des divisions s'occupant des questions de parité (ESW) et des investissements (TCI).

3.3 Répartition des responsabilités relatives à la mobilisation des ressources internes

25. Les responsabilités relatives à la mobilisation des ressources internes seront réparties entre le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP) et la Division d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes (TCS), au sein du Département de la coopération technique.

26. Le Bureau OSP sera chargé de l'élaboration et du suivi de la stratégie et de la politique de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation, y compris les domaines d'action prioritaires, et de l'établissement de rapports. Il s'occupera de la gestion de l'ensemble des besoins en ressources (contributions ordinaires et volontaires) pour toutes les activités de l'Organisation au titre du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget intégré, suivra la mise en œuvre du programme de l'Organisation et fera rapport à ce sujet.

27. La Division TCS coordonnera et appuiera la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation. Elle gèrera les relations avec les bailleurs de fonds et guidera la collecte de fonds à Rome et dans les autres capitales; apportera son soutien aux bureaux extérieurs dans leurs activités de mobilisation de fonds; élaborera des arrangements innovateurs concernant l'exécution et le financement extrabudgétaire, et veillera à les promouvoir; assurera une filière de bonne qualité pour le financement extrabudgétaire de la coopération technique; contribuera à la gestion du programme de terrain en supervisant toutes les phases du cycle des projets et des programmes; apportera un soutien aux responsables de budget en surveillant les résultats des projets et activités du programme de terrain financés par des fonds extrabudgétaires, dans le cadre institutionnel de suivi et d'établissement de rapports concernant les résultats.

3.4 Attribution des responsabilités en matière de développement rural, notamment pour les questions relatives au régime foncier et à la réforme institutionnelle

28. À la demande du Comité de l'agriculture, la Direction a révisé la formulation de l'objectif stratégique G (Environnement porteur pour les marchés visant à améliorer les moyens d'existence et le développement rural) pour donner une plus grande place aux questions relatives aux petits producteurs et au développement rural. Les mécanismes qui permettent une focalisation transversale sur les questions de développement rural à travers les objectifs stratégiques, sont notamment le domaine d'action prioritaire sur l'appui au Cadre global d'action – production vivrière des petits agriculteurs, les fonctions essentielles concernant le renforcement des capacités pour les institutions rurales et la formulation d'options et d'avis en matière de politiques et de stratégies, et l'affectation de ressources par le Directeur général adjoint - Connaissances à l'appui de l'action multidisciplinaire.

29. Un certain nombre d'unités de la FAO sont chargées de disciplines spécifiques concernant des aspects essentiels du développement rural: la Division des terres et des eaux en ce qui concerne l'utilisation des terres et les modes de faire-valoir; la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural pour ce qui est de la parité et de l'emploi rural; la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs et la Division des infrastructures rurales et des agro-industries pour les améliorations des systèmes de commercialisation et des filières alimentaires. Les bureaux régionaux et sous-régionaux ont également des compétences dans ces domaines, ou travaillent en liaison étroite avec ces unités pour s'assurer les contributions techniques nécessaires pour répondre aux exigences locales. Les divisions responsables du Département de la coopération technique ont apporté une attention constante aux objectifs nationaux en matière de développement rural dans le cadre de l'éventail des services consultatifs sur les politiques et de soutien à l'investissement qu'ils fournissent au bénéfice des différents pays. Le Département TCE apportera également, conformément aux critères approuvés, des contributions essentielles aux objectifs ou programmes nationaux de développement rural.

30. La réforme institutionnelle est un élément de la fonction essentielle e) *appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités, en particulier pour les institutions rurales*, transversal à tous les objectifs stratégiques. La responsabilité de la coordination de ces activités transversales continuera de revenir au Département du développement économique et social par le biais du Groupe de travail interdépartemental sur le renforcement des institutions, auquel 22 unités participent actuellement et qui travaille en collaboration étroite avec le Groupe interdépartemental chargé du renforcement des capacités. Un soutien technique et politique en matière de renforcement institutionnel continuera d'être fourni aux membres par les unités techniques compétentes, dans les domaines suivants: assistance aux institutions publiques en matière de politiques (TCA), participation des institutions agricoles aux chaînes de valeur (AGS), participation des groupements d'agriculteurs et des entreprises agricoles à la fourniture de semences (AGP), renforcement des institutions de recherche et de vulgarisation (OEK), institutions financières rurales (AGS) et participation des organisations d'agriculteurs aux activités de la FAO (OEC).

3.5 État d'avancement de la procédure d'annonce de la vacance du poste de Directeur général adjoint – Opérations

31. Un avis de vacance pour le poste de Directeur général adjoint – Opérations a été publié le 16 avril 2009 et affiché sur le site web de la FAO. Le Secrétariat a également écrit à tous les Membres le 7 mai 2009 pour les informer que l'Organisation recherchait pour ce poste des candidats dotés de capacités de gestion et de direction stratégique, et les inviter à donner une vaste diffusion à l'avis de vacance de poste correspondant. Afin d'attirer des candidats les plus qualifiés possibles, la date de clôture de l'avis de vacance a été étendue au 15 septembre 2009.

3.6 Structure provisoire du Département des services internes et des finances

32. La structure provisoire du nouveau Département des services internes et des finances telle qu'elle figure à l'annexe II, intègre plusieurs des recommandations de l'Examen détaillé.

33. Pour réduire le nombre des unités relevant directement du Sous-Directeur général, il sera envisagé de transférer la Sécurité au Siège à la Division des services administratifs, la ligne de compte rendu administratif de la Mutuelle de crédit à la Division des finances, et le Service médical à la Division de la gestion des ressources humaines.

34. Ce Département comprend une Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole, qui relève actuellement du Département des connaissances et de la communication. Ses fonctions couvriront notamment le traitement de la correspondance officielle, la programmation et la gestion de toutes les réunions de la FAO ainsi que des réunions non FAO qui se tiennent au Siège, y compris les services linguistiques et les activités de protocole.

35. Le Centre des services communs du Siège sera progressivement réduit grâce au transfert de certaines fonctions au pôle du CSC à Budapest ou à d'autres divisions du Siège, ainsi par exemple l'Unité des états de paie sera transférée à la Division de la gestion des ressources humaines en 2010.

36. La création d'une Unité chargée de l'amélioration des activités est également à l'étude. Elle serait chargée notamment de centraliser les travaux du Département en matière de rationalisation et d'amélioration des processus, de tenir un inventaire des accords sur le

niveau de service, de veiller à ce que les recommandations des vérifications et des évaluations, ainsi que les directives des Organes directeurs et du Corps commun d'inspection soient mises en œuvre, de coordonner la contribution du Département au cadre de contrôle interne et de simplifier le Manuel de la FAO.

37. L'Examen détaillé a également reconnu que les recommandations concernant le volet finances et budget représentaient une transition importante et que le calendrier d'exécution du nouveau modèle de planification et de budgétisation proposé devait s'inscrire dans un plan global d'initiatives sur plusieurs années. Le transfert envisagé de certaines parties du Service du programme et du budget (PBEP) à la Division des finances sera donc reporté à 2011.

38. D'autres ajustements à la structure proposée du Département des services internes et des finances concernant la localisation de certaines fonctions telles que la Bibliothèque, la gestion des dossiers courants et des tâches relevant de la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole, seront communiqués dans la version finale du projet de PTB 2010-11 et dans le courant de l'exercice biennal.

3.7 État d'avancement des préparatifs concernant le Bureau de l'évaluation

39. Un projet révisé de Charte pour le Bureau de l'évaluation a été examiné par le Comité du Programme et par le CQJC en mai; après avoir été à nouveau révisé, il sera examiné par le Comité du Programme en juillet. Le processus de sélection du Directeur est en cours et le Bureau sera mis en place dès que le nouveau Directeur aura été nommé.

4. Orientations demandées

40. La Direction invite les Groupes de travail à lui fournir d'autres indications concernant la structure organisationnelle proposée pour le Siège, pour guider les étapes finales de la préparation du PTB 2010-11.

Structure du Siège de la FAO – PTB 2008/09*

Annexe I

Bureau de l'Inspecteur général, AUD 2-D 14-P 5-G	Direction générale Directeur général Cabinet (2-D 5-P 11-G) 3-D 10-P 17-G	Bureau juridique, LEG 3-D 9-P 8-G
Bureau de la coordination à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD, UNC ADG 1-D 3-P 5-G	Cabinet du Directeur général 1-P 2-G	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation, PBE 3-D 19-P 8-G
	Bureau de la coordination et de la décentralisation, OCD 3-D 11-P 16-G	

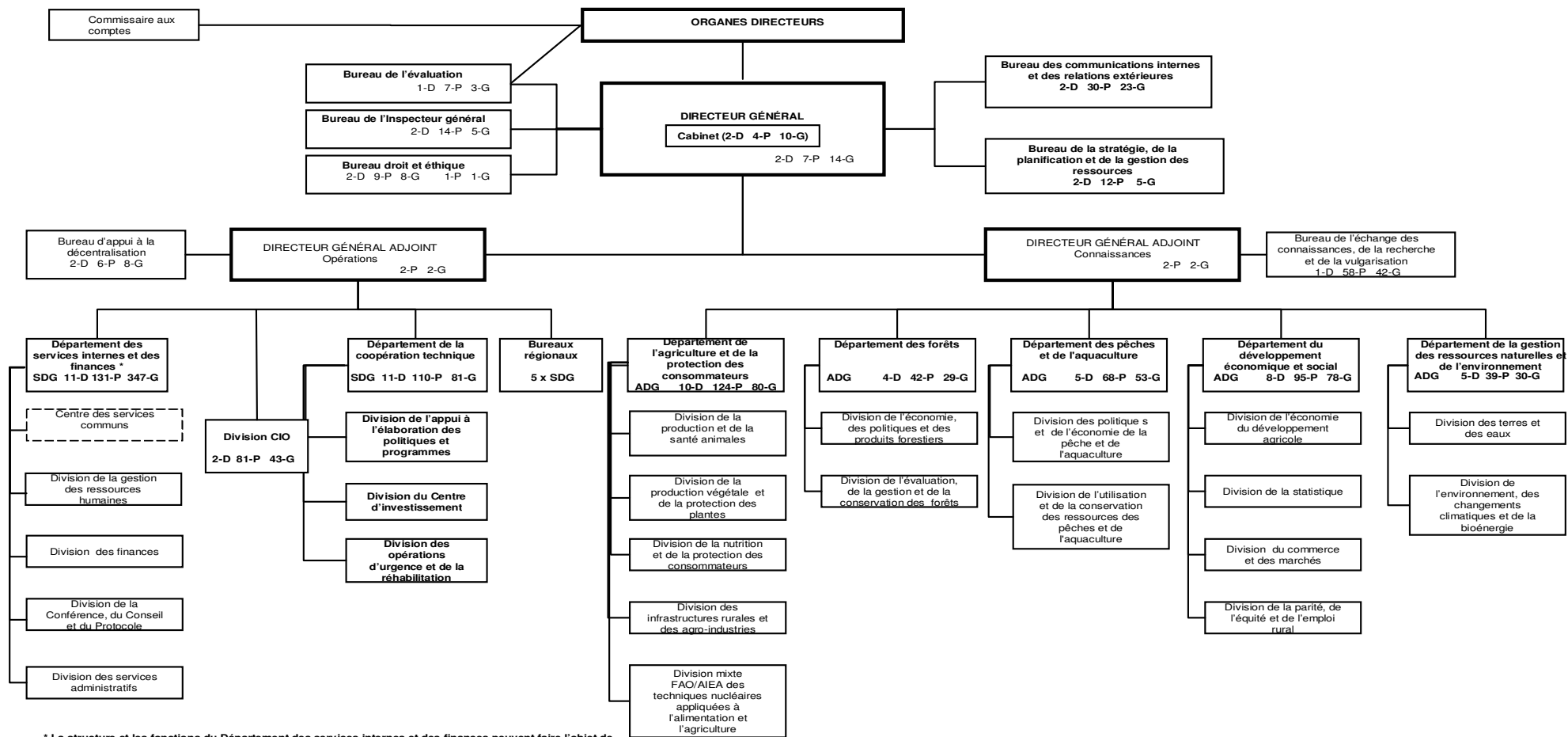
AG	FO	FI	NR	ES	TC	KC	AF
Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs <i>Centre de gestion des crises</i> ADG 15-D 125-P 81-G	Département des forêts ADG 9-D 37-P 27-G	Département des pêches et de l'aquaculture ADG 9-D 65-P 53-G	Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement <i>Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI</i> ADG 9-D 54-P 41-G	Département du développement économique et social ADG 14-D 90-P 78-G	Département de la coopération technique ADG 18-D 113-P 89-G	Département des connaissances et de la communication <i>Alliance internationale contre la faim</i> ADG 8-D 170-P 156-G	Département des ressources humaines, financières et matérielles <i>- Centre des services communs - Service médical - Service de la sécurité</i> ADG 12-D 97-P 274-G
Division de la production et de la santé animales, AGA	Division de l'économie et des politiques forestières, FOE	Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture, FIE	Division des terres et des eaux, NRL	Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural, ESW	Division de l'assistance aux politiques et de la mobilisation des ressources, TCA	Division des technologies de l'information, KCT	Division des finances, AFF
Division de la production végétale et de la protection des plantes, AGP	Division de la gestion des forêts, FOM	Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture, FIM	Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie, NRC	Division de l'économie du développement agricole, ESA	Division du Centre d'investissement, TCI	Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités, KCE	Division de la gestion des ressources humaines, AFH
Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, AGN	Division des produits et des industries, FOI	Division des produits et de l'industrie de la pêche, FII	Division de la recherche et de la vulgarisation, NRR	Division du commerce et des marchés, EST	Division des opérations de terrain, TCO	Division de la communication, KCI	Division des services administratifs, AFS
Division des infrastructures rurales et des agro-industries, AGS				Division de la statistique, ESS	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, TCE	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole, KCC	
Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, AGE							

* Avec l'indication du nombre de postes inscrits au budget pour les divers départements et bureaux, par catégorie: D = directeurs, P = cadre organique et G = services généraux

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE PROPOSÉE POUR LE SIÈGE 2010/11

Annexe II

(Avec indication du nombre préliminaire et provisoire des postes inscrits au budget par catégorie pour chacun des départements et bureaux, comme suit: D=directeurs, P=cadre organique, G=services généraux)



* La structure et les fonctions du Département des services internes et des finances peuvent faire l'objet de nouveaux ajustements.

 Service

ANNEXE III

Indication préliminaire et provisoire de la répartition des ressources (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires) par département du Siège pour 2010-11

